COMMUNE DE MENTON

Département des Alpes-Maritimes - 06

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

4

LES ZONES D'INTERDICTIONS DE PUBLICITE

Echelle : 1 / 6 500e

Délibération du Conseil Municipal :	12.04.2018
Arrêté le :	17.03.2021
Enquête publique :	Du 21 septembre au 22 octobre 2021
Approuvé le :	

Modifications :	Mises à jour :

ES-PACE - 5 rue de la Préfecture - 06 300 NICE - tél 04 93 84 26 16 - fax 04 93 84 83 01

Légende

- Monuments historiques classés et inscrits
- Zone de 500 m de rayon autour des MH
- Sites classés
- Sites inscrits

Eléments remarquables protégés dans le PLU approuvé

- Elément de patrimoine bâti
- Elément de patrimoine naturel

Eléments naturels et bâtis protégés dans le PLU approuvé

- Eléments de paysage à protéger (L.151-19 et L.153-23 du CU)
- Terrains cultivés à protéger (L.153-23 du CU)
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 du CU)
- Périmètre de protection à protéger (L.153-19 du CU)

Zones du Règlement Local de Publicité (RLP)

- Zone publicitaire restreinte 1
- Zone publicitaire restreinte 2
- Zone publicitaire restreinte 3
- Zone publicitaire restreinte 4
- Publicité interdite sur façades immeubles et terrains
- Publicité interdite

Fond de plan cadastral

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger